

**COMPTE – RENDU de la Réunion du 19 Décembre 2022**

Date de convocation : 14 Décembre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le dix-neuf du mois de décembre à vingt heures trente minutes, Le Comité Syndical, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, au siège du Syndicat intercommunal des eaux de Foissac, sous la présidence de Monsieur Serge MASBOU.

**Délégués présents** : M. Serge MASBOU, Président, M. Hervé TASTAYRE, 1<sup>er</sup> Vice-Président, Mme Anne TREBOSC, 2<sup>ème</sup> Vice-Présidente, M Claude VERNET, M. Yves VILLE, Mme Stéphanie CHEVALIER, M. Sébastien ISSALIS, Mme Catherine BOUCHETOU, M. Eric COURNEDE, M. Olivier DELANGE, Mme Myriam DEMAEGDT, M. Claude JOULIE, M. Christian SAINT-AFFRE, M Bruno BURLET, Mme Séverine RAYNAL, et Mme Huguette ROQUES.

**Absent(s) excusé(s)** : M. Christian GINIER

**Absent(s)** : M Jean CALIBRE, M. Eric CABRIT, M. Emmanuel DESTRUEL, Mme Amélie DAVID, M Norbert MARTIN, M Aurélien BOYER, M Claude MIQUEL, M. Thierry CAPELLE, M. Francis FRANCOUAL, M Jean-Pierre MASBOU.

**Maires présents** : Néant

**Procurations** : M. Christian GINIER donne procuration à Mme Huguette ROQUES.

Mme Anne TREBOSC a été nommée secrétaire de séance.

---

Le président ouvre la séance et propose de nommer le ou la secrétaire de séance.

Anne TREBOSC a été nommée à cette fonction.

Serge MASBOU annonce les excusés pour cette réunion du 19 décembre 2022 : M. Christian GINIER donne procuration à Mme Huguette ROQUES.

Il propose de revoir avec les élus présents quel serait le meilleur jour de réunion du Conseil Syndical afin d'éviter les situations de la semaine précédente (absence de quorum).

Les échanges font ressortir une préférence pour les lundis soir. Et les réunions du Bureau les vendredis qui précèdent fin de journée 17h30 ou 18h00.

M. DUMAS rappelle que les suppléants ne sont pas attitrés sauf si c'est précisé dans la délibération du Conseil Municipal.

M. MASBOU informe les élus de la nouvelle formalité de convocation des réunions qui se fera par mail. Les services administratifs, si le Conseil Syndical est d'accord, vous propose l'envoi des convocations par mail et le rappel par SMS permettant à ceux qui reçoivent les mails du SIEF dans les Spams d'aller le consulter.

Il propose de passer à l'approbation du compte rendu du dernier Conseil Syndical (27 septembre 2022) et demande si quelqu'un a des remarques.

Le Conseil Syndical adopte à l'unanimité le compte rendu de la réunion du 27 septembre 2022, le vote se décomposant comme ci-dessous :

Pour : ..... 17  
Contre : ..... 00  
Abstention : ..... 00

**I – DÉLIBÉRATION : Modification de la composition du Conseil Syndical suite au changement de délégué titulaire sur la commune de BALAGUIER d'OLT.**N°2022-028

Serge MASBOU rappelle la démission de M. Daniel BARENTIN, de son mandat d'élu à BALAGUIER d'OLT. Mme Stéphanie CHEVALIER a été désignée déléguée titulaire au Syndicat Intercommunal des Eaux de FOISSAC par délibération du Conseil Municipal en date du 28 septembre 2022.

Le Président invite de Conseil Syndical à se prononcer sur cette modification de la composition du Conseil Syndical

Les votes sont répartis comme suit :

17 Pour                                      0 Contre                                      0 Abstention

**II – DÉLIBÉRATION : Transfert de crédits – section fonctionnement.**N°2022-029

Le Président indique que des mouvements de crédits doivent être appliqués dans la section fonctionnement suite à plusieurs faits, notamment :

- Orientation budgétaire en matière de Ressources Humaines (évolution point d'indice)
- Mise en place du RIFSEEP
- Revalorisation des salaires des emplois privés (convention collective)
- Augmentation des Non Valeurs

Il propose de régulariser cette situation par décision Modificative ci-dessous :

**Décision Modificative 02 : Transfert de crédits – section fonctionnement****Virement de crédit- Section fonctionnement**

Imputation	OUVERT	REDUIT
D F 012 6451	6 000,00	
D F 022 022		9 608,85
D F 65 6541	6 620,00	
D F 65 6542		3 011,15

DETAIL PAR SECTION		Investissement	Fonctionnement
Dépenses :	Ouvertures		12 620,00
	Réductions		12 620,00
<b>Equilibre :</b>	<b>Ouv. - Red.</b>		0,00

Serge MASBOU invite le Conseil Syndical à se prononcer sur la décision modificative proposée.

Après délibération, le Conseil Syndical vote à l'unanimité des présents la décision modificative leur ayant été présentée avec la répartition suivantes en nombre de voies :

POUR : 17                      CONTRE : 0                      ABSTENTION : 0

### **III – DÉLIBÉRATION d'annulation des délibérations 2016-003 et 2017-0045.**

N°2022-030

Serge MASBOU propose, au vu des éléments législatifs et de la situation des Ressources Humaines du SIEF, d'abroger les délibérations antérieures relatives à l'IHTS.

Il n'est plus possible d'inscrire IHTS et astreinte sur le bulletin de salaire.

Le président soumet aux membres présents la présente délibération pour l'annulation globale de l'instauration des IHTS au sein de la collectivité.

Après concertation des membres présents, et oui cet exposé, le Conseil Syndical vote à l'unanimité

Les votes sont répartis comme suit :

17 Pour                      0 Contre                      0 Abstention

### **IV – DÉLIBÉRATION de Régularisation des délibérations antérieures sur les astreintes et permanences des agents de la Collectivité.**

N°2022-031

Serge MASBOU informe le conseil syndical que le SIE de FOISSAC fonctionne avec 6 agents + Mme FRAISIER. Sur ces 6 agents, 3 font des astreintes et ce n'est pas nouveau, ce sont des astreintes d'exploitation cela signifie que 7jours/ 7 et 24heures/24 un agent peut intervenir rapidement en cas de problème.

Les délibérations prises en 2006 et revues en 2013 ne stipulaient pas le type d'astreinte. La DGFIP estime que la précision manque. Nous précisons qu'il s'agit d'une astreinte d'exploitation.

Après délibération, le Conseil Syndical vote « pour » à l'unanimité des présents.

17 Pour                      0 Contre                      0 Abstention

### V – DÉLIBÉRATION d'Admission en Non-Valeur de produits irrécouvrables.

N°2022-032

Serge MASBOU propose aux délégués présents d'en prendre connaissance, d'en débattre et de se prononcer sur l'effacement des créances énumérées, dont le montant total s'élevait à 10 017,76 € et corrigé à **9 973,50€** suite à un recouvrement notarial.

Des élus s'interrogent sur le terme NON VALEUR, Marc DUMAS précise que cela n'empêche pas l'abonné de payer cette dette mais cela acte l'arrêt des poursuites sur ces dettes.

M. DUMAS précise qu'il a demandé aux services administratifs de noter sur les abonnés en question le montant passé en Non-Valeur. En cas de retour de l'abonné (si celui-ci part) cela nous permettra de rappeler à l'abonné cette dette.

Après délibération, le Conseil Syndical vote « pour » à l'unanimité des présents cette délibération

17 Pour

0 Contre

0 Abstention

### QUESTIONS DIVERSES

#### 1. Travaux sur station de pompage et les Cabanous

Au niveau de la station de pompage, une cuve est vide et en cours de séchage. De même pour le réservoir de Naussac où le Bypass est installé, on distribue en direct avec un réducteur de pression.

Séchage pour 3 semaines.

Etandex qui vient poser la résine doit intervenir la 1<sup>ère</sup> semaine de janvier pour mettre en place les échafaudages donc 1<sup>ère</sup> résine fin janvier si tout se passe bien.

Remise en eau pour le Réservoir de NAUSSAC prévu fin Février et début Mai pour la station (car 2<sup>ème</sup> cuve).

La tranche ferme sera alors terminée, il faudra discuter des optionnelles rapidement.

A noter aussi que le réservoir du TEIL connaît des fuites actuellement. Les agents y étaient ce matin, la canalisation de sortie est toute abimée, beaucoup de fuite (peut être des mouvements de terrain). Le problème est qu'elle est enterrée à plus de trois mètres. Il faudra peut-être changer, le TEIL était en tranche 4 et inverser avec la tranche 2 ?

Sur le plan financement, nous attendons encore une réponse de la Préfecture car subvention demandée au titre de la DSIL en 2021, en 2022, nous devrions avoir une aide en 2023....

La Région n'intervient pas sur le Grand Cycle de l'EAU, le Département n'a pas de budget pour ce genre de travaux, reste la DSIL peut être !

#### 2. Energies Photovoltaïques

Pour faire un point sur l'Energie verte, nous nous interrogeons sur l'idée d'installer des panneaux sur le site à FOISSAC, sur le champ captant à Saint Julien et éventuellement à SAINTE CROIX.

Enercoa est venue au dernier Conseil pour présenter leur activité.

Au salon des Maires à PARIS, Marc et moi avons pris des contacts.

L'idée serait de faire de l'auto consommation pour nos sites et pas de travailler avec des investisseurs.

Peu d'entreprises peuvent répondre à ce type de marché.

La procédure est longue.

### 3. SIEDA Webinaire

Le Webinaire du SIEDA a été suivi, résultat nous allons subir la hausse du coût de l'Energie à hauteur de +47% de la facturation 2022. Il y aura quelques réductions par l'Etat, EDF.

Le problème pour la réalisation du budget est comment ces aides vont arriver, réduction de factures, avoirs, recettes...

Réalisé en 2022 : 105 000€ donc au BP pour être au plus juste nous partirons sur 210 000€. Là où on était à 90 000€ en 2019.

### 4. Point sécheresse et saison que nous vivons

Beaucoup de discussion à ce sujet mais aucune action.

Le SIE de FOISSAC a participé aux réunions de crise à RODEZ pendant la période estivale.

Le sous-préfet a été reçu au SIEF au mois d'Août, nous lui avons fait part de nos difficultés.

M. Joel MARVEZY de la DDT est venu et a entendu aussi nos problèmes.

Nous avons participé aux rencontres sur l'Eau organisés par le Département de l'Aveyron.

Marc a assisté à une conférence à Cahors organisée par l'Agence de L'Eau.

Nous sommes convoqués en février 2023 par le Préfet.

Au sujet de l'interconnexion avec Capdenac Gare, nous les avons convié à venir au SIEF.

Il y a aussi une enquête publique en cours par le Syndicat Lot Médian sur le programme de gestion pluriannuel 2023 -2027.

Ce matin même, nous avons sollicité le Département pour les rencontrer.

Dans cet élan, le SIE de FOISSAC voudrait présenter un projet de réalimentation de la Diège, soit par l'amont soit par l'aval.

Notre principal problème cette été au SIEF a été l'achat d'Eau à Capdenac qui a été fortement limité, d'où la rencontre que nous leur proposons pour le début d'année prochaine.

La convention prévoit 1500m3/jour et cet été nous avons été limité à 400m3 jour, et nous ne savons pas pourquoi.

M. le président demande à l'assemblée si d'autres questions sont à apporter par les membres présents.

L'ordre du jour étant épuisé M. le Président lève la séance à 22 h 00.